

CONSEIL GENERAL DE LOT-ET-GARONNE

—————
Débat d'orientation budgétaire
13 février 2012
—————

Motion déposée par

Les élus du Groupe de la Majorité départementale

Au moment où la carte scolaire est en cours d'élaboration et contrairement à l'engagement pris en 2011 par le Président de la République « *qu'aucune fermeture nette de classes* » dans le primaire n'interviendrait à la rentrée 2012, les élus du Conseil général constatent, qu'en dépit de la motion votée par le Conseil général de Lot-et-Garonne lors de la session de budget primitif d'avril 2011 qui demandait « *au Gouvernement de revenir sur les suppressions de poste dans l'Education nationale* » :

- 18 postes seraient supprimés dans le 1^{er} degré et 17 dans le secondaire en Lot-et-Garonne pour la rentrée 2012. Pourtant, le nombre d'enfants à scolariser reste stable, voire progresse légèrement dans notre département.

- les RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficultés) seraient remis en cause. Compétent dans le domaine du handicap et de l'enfance en danger, le Département ne peut être que vigilant sur les moyens mis en œuvre en faveur des enfants en difficulté qui doivent bénéficier d'un encadrement de qualité.

- un contexte de suppression massive de postes dans l'Education nationale pour 2012 (14 000 dont 5 700 pour le primaire alors que l'école devra scolariser 3 000 élèves supplémentaires.)

Aussi, considérant que la politique éducative menée depuis plusieurs années remet gravement en cause la mission principale du service public d'Education qui est d'assurer la réussite de tous les élèves et de contribuer à un égal accès de tous à une éducation gratuite et laïque sur l'ensemble des territoires.

Considérant que les spécificités des départements ruraux qui demandent l'affectation de moyens particuliers ne sont pas suffisamment prises en compte, ce qui aura des conséquences dommageables pour les jeunes Lot-et-Garonnais et leurs enseignants.

Les élus du Conseil général, réunis en séance plénière lundi 13 février 2012 :

- demandent au Président de la République de renoncer à sa politique de non-remplacement systématique d'un fonctionnaire sur deux partants à la retraite qui fragilise les services publics et nos territoires ruraux ;

- demandent au Ministre de l'Education Nationale de revoir le projet de carte scolaire pour le Lot-et-Garonne et ainsi de garantir la survie du service public d'Education nationale en milieu rural en lui affectant les moyens spécifiques dont il a besoin pour donner aux enseignants et aux élèves des conditions d'enseignement acceptables.